Conformément au pouvoir que m'accorde l'article 202.1 du Code municipal du Québec/92.1 de la Loi sur les cités et villes, je, soussignée, Josée Paulin, directrice générale adjointe de la Municipalité de La Macaza, apporte une modification au procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016 adopté par le conseil à sa séance du 8 février 2016 pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

Les corrections sont les suivantes :

Les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 doivent être numérotées selon l'ordre chronologique suivant :

Province de Québec Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 11 janvier 2016, à 19 h 00.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Jacques Lacoste, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence du maire suppléant Richard Therrien.

Madame Céline Beauregard, mairesse est absente.

La directrice générale, Diane L'Heureux, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et demande une minute de silence suite au décès de Monsieur Jean-Marc Dubreuil décédé le 30 décembre dernier. Monsieur Therrien fait une élocution sur le conseiller et remet à la famille présente, des fleurs, photo, plaque et drapeau.

Le maire suppléant ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2016.01.01 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2015.

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

- Firme comptable;
- Embauche de la Directrice générale adjointe;
- Frais d'avocat élu;
- Ajout d'un point à l'ordre du jour.

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Liste des comptes à payer.

C. Gestion administrative

- 1. Résolution Demande de subvention annuelle Grand Lac Caché 752,00\$;
- 2. Résolution Demande d'aide financière ligue de quilles junior Rivière-Rouge 100.00\$:
- 3. Résolution Firme comptable Firme Daniel Tétreault 8740,00\$;
- 4. Résolution Frais avocat Élu 7346,90\$;
- 5. Résolution Don transplant Québec 500,00\$;
- 6. Résolution Adhésion Plein air Haute Rouge 1500,00\$;
- 7. Résolution Embauche de la directrice générale adjointe;
- 8. Résolution Politique MADA Conseiller;
- 9. Résolution Municipalité amie des enfants.

- D. Contrat et appel d'offres
- E. Avis de motion
- F. Adoption des règlements
- G. Sécurité publique
 - 1. Résolution Pont Peiffer MTQ.
- H. Transport routier (Travaux publics, voirie...)
- I. Hygiène du milieu
- J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire
 - 1. Résolution Adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon 100,00\$.
- K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)
 - 1. Résolution Rénovation bibliothèque Contrat Claude Perron 6 450,00\$.
- L. Divers
- M. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016.01.02 <u>SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procèsverbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,

Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015.

Monsieur Jean Zielinski s'abstient et mentionne son absence à cette séance.

ADOPTÉE

2016.01.03 <u>SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2015</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procèsverbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2015.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,

Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2015.

Monsieur Jean Zielinski s'abstient et mentionne son absence à cette séance.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

<u>AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES</u>

Aucun ajustement budgétaire.

2016.01.04 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2016</u> (DÉCEMBRE 2016)

La liste des comptes est déposée et la directrice générale expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,

Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 11 janvier 2016 se détaille comme suit :

Salaires période du 22 novembre au 26 décembre 2015 :

Employés municipaux : (chèques # 508423 à 508435, de 508436 à 508451, de 508452 à 508465, de 508466 à 508476, de 508484 à 508496 pour un total de :

38 054.74 \$

Élus (chèques 508477 à 508483) 4 855.58 \$ Remises D.A.S. et Revenu Canada (chèques # 8546 et # 8544) 26 414.66 \$

Liste des comptes payés :

(chèques # 8519 à 8536, 8538 à 8543, 8545, 8547 à 8550,)

27 064.27 \$

Liste des comptes à payer :

25 153.89 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 121

121 534.14 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés.

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétaire-trésorière par la disponibilité de crédit numéro 121.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2016.01.05 RÉSOLUTION – ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU GRAND LAC CACHÉ

CONSIDÉRANT la réception de la demande pour la contribution annuelle de la Municipalité pour l'Association des propriétaires du Grand Lac Caché;

CONSIDÉRANT la contribution de 500,00 \$ plus les 84 membres au coût de 3,00 \$ par membre;

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,

Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité.

D'octroyer la somme de 752,00 \$ à l'Association des propriétaires du Grand Lac Caché.

Le conseiller Jean Zielinski quitte son siège à 19h24 et revient à 19h26.

ADOPTÉE

2016.01.06 RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LIGUE DE QUILLES JUNIOR RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU QUE la ligue de quilles junior Rivière-Rouge demande un support financier;

ATTENDU QU'IL y a 5 enfants qui proviennent de La Macaza;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb, Appuyée par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De verser un montant de 100,00\$ à l'organisme.

ADOPTÉE

2016.01.07 <u>RÉSOLUTION – FIRME COMPTABLE</u>

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en soumission sur invitation concernant la firme comptable;

CONSIDÉRANT QUE la firme Daniel Tétreault, CPA Inc. a été le soumissionnaire le plus bas:

CONSIDÉRANT QUE ce dernier nous avait été référé par d'autres municipalités avoisinantes;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,

Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité.

D'accepter leur soumission au coût de 8 740.00\$ / annuellement.

De plus, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2016.01.08 <u>RÉSOLUTION – FRAIS D'AVOCAT – ÉLU</u>

Le conseiller concerné Yvan Raymond quitte la salle à 19h26. Le maire suppléant explique les grandes lignes de l'évènement.

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu des accusations contre le conseiller Yvan Raymond;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller avait essayé de téléphoner à la municipalité le 15 octobre 2014 pour parler au Directeur général ou à la Directrice générale adjointe et qu'il n'y avait aucune réponse à leurs bureaux.

CONSIDÉRANT QU'IL n'avait obtenu aucune réponse au bureau municipal, le conseiller tente d'appeler un autre élu soit Monsieur Richard Therrien et il n'y a aucune réponse à son domicile.

CONSIDÉRANT QU'IL se devait d'agir afin de préserver les biens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'IL a essayé de discuter avec ledit contribuable;

CONSIDÉRANT QU'IL a reçu une promesse de comparaître en cour le 2 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'IL a été acquitté par le tribunal le 20 novembre 2015;

Pour ces motifs la municipalité accepte de payer les frais encourus pour ladite poursuite.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,

Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu d'autoriser le paiement au montant de 7346,90\$.

Le conseiller Jean Zielinski donne son point de vue et affirme qu'il est en désaccord avec cette décision et vote contre.

Le conseiller Yvan Raymond revient s'asseoir à son siège à 19h.39.

ADOPTÉE

2016.01.09 RÉSOLUTION – DON À TRANSPLANT QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, Monsieur Jean-Marc Dubreuil, est décédé;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dubreuil a fait don d'organes à Transplant Québec;

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,

Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité.

De remettre la somme de 500,00\$ à Transplant Québec.

ADOPTÉE

2016.01.10 RÉSOLUTION – ADHÉSION PLEIN AIR HAUTE ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre de l'organisme Plein air Haute Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion est du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond, Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

De défrayer les coûts annuels de 1500,00 \$ comme membre actif.

ADOPTÉE

2016.01.11 RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU QUE le conseil est d'avis qu'il est essentiel que la municipalité ait un poste de directeur général adjoint pour le département du greffe;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a passé des entrevues;

ATTENDU QUE Madame Josée Paulin respectait les critères d'embauches;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb, Appuyée par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De nommer Madame Josée Paulin à titre de Directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2016.01.12 RÉSOLUTION – COMITÉ DE LA POLITIQUE MADA

ATTENDU QUE la municipalité a perdu un membre du conseil en décembre dernier et que ce dernier siégeait au sein de la politique MADA;

ATTENDU QUE la politique MADA doit avoir deux (2) élus qui doivent siéger sur le comité;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,

Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité que le conseiller Jacques Lacoste siègera sur ledit comité.

ADOPTÉE

2016.01.13 RÉSOLUTION – MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza désire obtenir son accréditation au programme « municipalité amie des enfants »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza possède une politique Familiale et des Aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'importance des enfants dans la vie de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'accréditation est effective pour une période de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE sur recommandation de Madame Jeanne Zdyb, conseillère et de Monsieur Jacques Lacoste, conseiller;

Il est résolu que le comité de suivi de la Politique Familiale et MADA prépare la demande d'accréditation, pour et au nom de la municipalité de La Macaza, auprès du ministère de la Famille et des Aînés.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale Madame Diane L'Heureux à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents permettant de donner effet à la présente résolution.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste, Appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité

ADOPTÉE

2016.01.14 <u>RÉSOLUTION – PONT PEIFFER - MTQ</u>

ATTENDU QUE le ministère des Transports nous a fait parvenir un communiqué en date du 21 décembre 2015;

ATTENDU QUE le communiqué nous avisait que la limite de charge maximum pour le pont Peiffer situé sur le chemin du Lac-Chaud baissait à cinq (5) tonnes;

ATTENDU QUE la décision de baisser le tonnage du pont a été prise tardivement;

ATTENDU QUE la municipalité devait agir rapidement pour revoir le déblaiement de son chemin, car le camion actuel est beaucoup trop lourd;

ATTENDU QUE la municipalité se devait d'aviser son contractant pour la cueillette des matières résiduelles et des matières recyclables de ne plus passer sur le pont;

CONSIDÉRANT QUE le camion du contractant est au-dessus du tonnage permis;

CONSIDÉRANT QUE le contractant doit modifier son trajet et que cela lui occasionne des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se voit facturer la somme de 650,00\$/mensuellement et que cette dernière n'avait pas planifié cette dépense au budget.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,

Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports du Québec de prendre leurs responsabilités et d'assumer les dépenses supplémentaires et qu'un engagement financier soit pris dans ce sens.

De plus, que la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, Monsieur Robert Poëti et à Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle.

ADOPTÉE

2016.01.15 <u>RÉSOLUTION – ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON</u>

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,

Appuyée par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De devenir membre régulier de sources au coût de 100,00\$ annuellement de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

ADOPTÉE

2016.01.16 RÉSOLUTION – RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la bibliothèque de La Macaza a été rénovée en 2015;

ATTENDU QUE l'ameublement est désuet et que nous devons changer les postes de travail pour les usagers;

ATTENDU QUE le conseil désire faire une ouverture officielle en 2016;

ATTENDU QUE la proposition de Monsieur Claude Perron satisfait l'ensemble du conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski, appuyé par la conseillère Jeanne Zdyb et résolu à l'unanimité d'autoriser de donner le contrat au montant de 6 450,00\$ à Monsieur Perron.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

Le maire suppléant invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseiller Jean Zielinski quitte son siège à 20h33 et revient à 20h35.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Transparence au niveau du conseil
- Descente à canot
- Terrain chemin des Cascades
- Coût total des tours Internet
- 67, rue des Pionniers
- Bornes sèches
- Mesurage des boues septiques
- Terrain récréotouristique
- Transport de bois
- Hydro-Québec émondage des arbres
- Budget
- Pont Peiffer MTQ
- Taux de taxes
- Terrain pont des chars
- Séance extraordinaire du 9 janvier et du 25 juin 2015
- Rencontre du 13 décembre 2015

2016.01.17 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 08.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE SUPPLÉANT	LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
Richard Therrien	Diane L'Heureux
Fait à La Macaza, ce 22 février 20	16
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJO	DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE